CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHERRUEIX Département d'Ille et Vilaine

Séance du 18 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHERRUEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur TAILLEBOIS Jean-Michel, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Mme WYSOCKI Marie-Madeleine, 1ère Adjointe, M. CARRÉ Robert, 2ème Adjoint, Mme BEREST Audrey, 3ème Adjointe, M. JOSSE Jean-Claude, 4ème Adjoint, Mme HARDY Annick, M. MONMARCHÉ Gilbert, Mme GIRAUDON Claire, Mme GEST Céline, M. VAEVIEN Benoit, Mme CHAUVIERE Thyphaine, M. VALET Maxime, Mme STRAZZER Françoise.

Absent excusé: M. DELAUNAY Xavier.

Absente: Mme GUILLAUME Marie.

Procurations: M. DELAUNAY à M. TAILLEBOIS

Secrétaire de Séance: Mme CHAUVIERE Thyphaine

Date de convocation : 11 janvier 2022

Le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2021 est signé par les membres présents à cette séance.

ORDRE DU JOUR:

- 1. AMENAGEMENT PREAU ECOLE FONDS SOLIDARITE TERRITORIALE
- 2. DOSSIER CENTRE HEBERGEMENT SPORTIF
- 3. DEPARTS AGENTS COMMUNAUX
- 4. SUPPRESSION REGIE BIBLIOTHEQUE
- 5. REVISION DU PLU (plan local d'urbanisme) CAHIER DES CHARGES
- 6. QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATIONS

Délibération n° 1-2022-1

AMENAGEMENT PREAU ECOLE – FONDS DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les marchés de réhabilitation du préau de l'école en salle de garderie ont été signés récemment. Le coût total prévisionnel, maîtrise d'œuvre et missions annexes comprises, s'élève à 145 363.24 €.

Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention du département, au titre du FST (Fonds de Solidarité Territoriale).

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve les travaux de réhabilitation du préau de l'école en salle de garderie,
- adopte le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT						
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés		Mon	Montant (HT)			
Maîtrise d'œuvre				700		
Maîtrise oeuvre	COGREL Sylvie		12	566.67 €		
Relevé des existants	COGREL Sylvie			485.83 €		
Études complémentaires /						
Mission SPS	QUALICONSULT			728.00 €		
Contrôle technique	QUALICONSULT		2 859.00 €			
Diagnostic Amiante	QUALICONSULT		740.00 €			
Diagnostic plomb	QUALICONSULT			290.00 €		
	Sous-total MOE/Étue	des	18	3 669.50 €		
Travaux ou acquisitions		Paragraphic Control of the Control o				
Démolition - Gros-œuvre - VR	D ETPO		54	226.33 €		
Menuiseries extérieures	SAS RETE		18 083.00 €			
Menuiseries intérieures	SAS RETE		5 096.00 €			
Cloisons/Plafond / Isolation	Ent. KOEHL		13 045.94 €			
Electricité / C.F. / VMC	SARL COBAC		10 625.18 €			
Plomberie/chauffage	SARL COBAC	8 327.55 €				
Revêt.sols / faïence	SAS LEBLOIS		13 379.00 €			
Peinture	Ent. FOUGERAY		3 910.74 €			
	Sous-total travaux ou acquisition	ons		693.74 €		
COÛT TOTA	AL PRÉVISIONNEL (HT)			363.24 €		
	Ressources prévisionnelle	s de l'opération		000.27		
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant	Taux		
Fonds européens	a presider to day contain.	comerce ou acquie	Wortant	0.00%		
DETR				0.00%		
DSIL		acquis	42 980.17 €			
FNADT		uoquio	12 000.17	0.00%		
Autres aide État				0.00%		
Conseil régional				0.00%		
Conseil départemental	FST	sollicité	39 000.00 €			
EPCI	101	Sollicite	00 000.00 C	0.00%		
Autre collectivité				0.00%		
Sous-total aides publiques	Taux de financeme	ant public	81 980.17 €			
Autres aides non publiques		int public	01 900.17 €	30.40%		
Sous-total autres aides non	nuhliques		0.00 €			
Part de la collectivité	Fonds propres	T	63 383.07 €			
i ait de la collectivite	Emprunt	-	03 303.07 €			
	Participation du maîtr	o d'ouvrage	63 383.07 €	12 600/		
	RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (I			TOTAL SECTION		
ΤΑΤΑΙ	145 363.24 €	The second secon				

- sollicite une subvention auprès de Monsieur le président du Conseil départemental, au titre du Fonds de solidarité Territoriale (FST).
- charge Monsieur le Maire de toutes démarches nécessaires.

Délibération n°1-2022-2

DOSSIER CENTRE HEBERGEMENT SPORTIF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation de la maison de l'Espace de la Grève, en lien avec le Noroit-Club, afin d'y créer un centre d'hébergement sportif. Il rappelle que ce projet implique des arbitrages budgétaires alors que d'autres projets sont déjà en cours, actés ou à prévoir.

Par ailleurs, le montage financier de l'opération se heurte à une interrogation juridique, du fait d'un investissement communal pour une exploitation par le club de char à voile. D'autre part, l'éventuelle concurrence avec une offre privée locale pourrait être soulevée.

Madame BEREST regrette que le club n'ait pas pu mener à bien son propre projet. Monsieur JOSSE répond que les modalités de subventions prévues il y a quelques années pour le club ont été modifiées, et soumises à une maîtrise d'ouvrage publique.

Madame WYSOCKI ajoute que le projet de centre d'hébergement sportif subit le revirement de la communauté de communes, qui l'avait pourtant acté.

Monsieur le Maire propose d'abandonner le projet d'aménagement par la commune de la maison de l'Espace de la Grève en centre d'hébergement sportif. Monsieur JOSSE se retire du vote, dont les résultats sont les suivants :

Pour l'abandon du projet : 12 voix (M. le Maire, M. CARRE, Mme BEREST, Mme HARDY, M. MONMARCHE, Mme GIRAUDON, Mme GEST, Mme CHAUVIERE, M. VAEVIEN, M. DELAUNAY, M. VALET, Mme STRAZZER)

Contre l'abandon du projet : 0

Abstention: 1 voix (Mme WYSOCKI)

Le Conseil Municipal décide d'abandonner le projet d'aménagement par la commune de la maison de l'Espace de la grève en centre d'hébergement sportif.

Cependant, il subsiste la question de l'hébergement des moniteurs et des groupes en formation. Par ailleurs, il est dommage de ne pas rénover ce bâtiment. La question d'un bail emphytéotique au bénéfice du Noroit-club est envisagée. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe à l'étude de cette possibilité. Monsieur JOSSE va soumettre cette question au conseil d'administration du club.

<u>Délibération nº 1-2022-3</u> DEPARTS AGENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ de deux agents communaux. En effet, la gérante de l'agence postale a quitté ses fonctions le 31 aout 2021, et l'agent de maitrise du service technique fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} février prochain. La situation sanitaire n'ayant pas permis d'organiser une réception pour ces départs, il est proposé au Conseil municipal d'offrir un cadeau à chacun d'eux.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'offrir un cadeau de départ à ces deux agents communaux, et fixe une enveloppe globale maximale de 500 €.

<u>Délibération n° 1-2022-4</u> <u>SUPPRESSION REGIE BIBLIOTHEQUE</u>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles R-1617-1 à 18,

Vu le décret n°2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales et complétant le code de la santé publique et le Code de l'Action Sociale et des familles,

Vu l'instruction ministérielle codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et

Commune de CHERRUEIX – Ille et Vilaine Séance du Conseil Municipal du 18 janvier 2022

de recettes et d'avances des Collectivités Territoriales et de leurs établissements publics locaux,

Vu la délibération en date du 30/05/2006 portant création d'une régie de recette pour la bibliothèque,

Vu l'arrêté en date du 29/04/2008, portant nomination d'un régisseur pour la Régie Bibliothèque,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la suppression de la régie de recettes Bibliothèque, au 31 décembre 2021,
- **D'annuler** les arrêtés portant nomination d'un régisseur pour la bibliothèque, mentionnés ci-dessus, au 31 décembre 2021.

<u>Délibération n° 1-2021-5</u> REVISION DU PLU – CAHIER DES CHARGES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 30 mars 2021, il a été prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il convient à présent de recruter un cabinet d'études pour accompagner la commune tout au long de ce dossier. A cet effet, un projet de cahier des charges fixant les objet et l'étendue de la mission, ainsi que les modalités d'élaboration du projet de PLU, est proposé au Conseil Municipal.

Ayant étudié ce projet, et en ayant délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de cahier des charges relatif à la révision du PLU, annexé à la présente délibération.
- charge Monsieur le Maire de procéder aux opérations de recrutement d'un cabinet d'étude pour accompagner la commune durant la procédure de révisons du PLU.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des communes de la communauté de communes étudient la possibilité de créer un poste de garde-champêtre, mutualisé sur plusieurs communes. Cet agent aurait pour rôle d'intervenir en matière de police rurale, et d'exécuter, sous l'autorité du maire, des missions de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de sécurité et de salubrité publiques. Le coût, salaire et équipement compris, est évalué à 10 000 € par communes si 4 communes s'associent.
- Madame GEST signale qu'on lui a notifié un manque de bancs sur la digue. Des poubelles et des sacs à déjections canines sont également demandés en plus grand nombre.
- Madame BEREST tient à exprimer des remerciements au personnel communal, ainsi qu'aux enseignantes et aux parents, pour la gestion de la situation sanitaire en cours à l'école, et notamment au niveau de la garderie périscolaire. Mesdames la responsable du restaurant scolaire et la surveillante de la cour sont particulièrement remerciées pour leur réactivité et leur disponibilité pour assurer les services périscolaires en l'absence des ATSEM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

La Secrétaire de séance, Thyphaine CHAUVIERE Le Maire, Jean-Michel TAILLEBOIS

Commune de CHERRUEIX – Ille et Vilaine Séance du Conseil Municipal du 18 janvier 2022

INDEX DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE

N°ordre	Date	Objet	Titre	Page du CR
1-2022-1	18.01.22	7.5 Subventions	Aménagement préau école - FST	2
1-2022-2	18.01.22	8.4 Aménagement du territoire	Dossier centre hébergement sportif	3
1-2022-3	18.01.22	4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.	Départs agents communaux	3
1-2022-4	18.01.22	7.10 Divers	Suppression régie bibliothèque	3-4
1-2022-5	18.01.22	2.1 Documents d'urbanisme	Révision du PLU – cahier des charges	4

SIGNATURES

Absente
Absent excusé